



Guide d'installation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM)

Edition Janvier 2022

Guide d'installation en PPAM

Où puis-je avoir une première information.....	3
... technique sur les PPAM ?	3
... économique sur la filière et les marchés ?	3
Où puis-je me documenter et quels sont les documents disponibles ?	4
Où puis-je suivre une formation agricole sur les PPAM et construire mon projet ?	5
Quelles démarches pour m'installer en tant que producteur de PPAM ?	10
Quelles démarches spécifiques pour faire des PPAM bio ?	11
Comment raisonner sa production de PPAM ?	13
Comment produire et à quel prix ?	13
Comment transformer les PPAM ?	13
Quels sont les cahiers des charges spécifiques à la production des PPAM bio ?	14
Où vendre les PPAM ?	14
Annexe 1 : Structures de production PPAM collectives recensées en France	15
Annexe 2 : Liste des principaux organismes de la filière PPAM	17
Annexe 3 : Bon de commande Herbabio	18
Annexe 4 : Bon de commande guide pratique Qualité des PPAM	19
Annexe 5 : Guide PPAM 5ème édition	20
(6EME EDITION A PARAITRE COURANT 2022)	20
Annexe 6 : Catalogue phyto	21
Annexe 7 : Bons de commande Guide PPAM et Catalogue phyto	21
Annexe 8 : Bon de commande publications ITEIPMAI	24

Je souhaite m'installer en PPAM...
Quelles questions dois-je me poser ? Quelle démarche suivre ?

OU PUIS-JE AVOIR UNE PREMIERE INFORMATION...

... TECHNIQUE SUR LES PPAM ?



Contact : Benjamin Lemaire, La Vesc (26) Tél : 04.75.91.81.46 benjamin.lemaire@iteipmai.fr	Essentiellement recherche / expérimentation en PPAM, mais également appui technique aux producteurs, conseil et expertise technique en matière de cultures de PPAM. Zone géographique d'intervention : France entière
Contact : Cédric Yvin, Montélimar (26) Tél. : 04 75 04 77 91 cyvin@drome.chambagri.fr	Conseil et expertise en production de plants sains de lavande. Appui technique aux producteurs de PPAM. Installation et conversion en AB. Zone géographique d'intervention : Drôme et Rhône-Alpes
Contact : Bert Candaele, Manosque (04) Tél : 04.92.87.70.52 bert.candaele@crieppam.fr	Conseil et expertise en distillation des PPAM, en machinisme et séchage, et en gestion de la filière plants sains. Zone géographique d'intervention : France entière (conseil technique : région PACA)

... ECONOMIQUE SUR LA FILIERE ET LES MARCHES ?



Contacts : Régine Goubin, Marseille (13) Alix Milandou, Volx (04) Tél : 04.92.79.34.46 regine.goubin@franceagrimer.fr alix.milandou@franceagrimer.fr	Observatoire de la production des PPAM en France. Liste des groupements de producteurs de PPAM et des entreprises de transformation et de négoce de PPAM. Zone géographique d'intervention : France entière
Contact : Aurélien Antonioli, Manosque (04) Tél : 04.92.72.47.62 Mail : contact@cpparm.org	Connaissance de la filière (production et marchés), structuration (reconnaissance des OP ...), appui qualité, réglementaire, et technico-économique. Publication du périodique HerbaBio. Zone géographique d'intervention : France entière

OU PUIS-JE ME DOCUMENTER ET QUELS SONT LES DOCUMENTS DISPONIBLES ?

- **Périodique Herbabio**

Journal d'information pour les exploitants agricoles de la filière PPAM, rédigé par les différents organismes de la filière sous la responsabilité du CPPARM. Actualités économiques et techniques, informations sur les actualités sur les PPAM biologiques, formations et événements à venir. 2 à 3 numéros par an.

Vous trouverez le bulletin d'abonnement à la fin de ce guide.

- **Les fiches fermes ressources**

Réalisées sur différents types d'exploitations installées en PPAM bio au sein de diverses régions, elles permettent d'observer leurs fonctionnements. Malgré leur date de création (2005 / 2013), elles peuvent toujours servir d'exemples et d'idées pour des structures qui cherchent à se diversifier en PPAM ou pour des personnes souhaitant s'installer.

Elles sont disponibles gratuitement sur le site internet du CPPARM, rubrique « Nos publications » : <https://www.cpparm.org/publications/fiches-fermes-ressources/>.

- **Les listes des producteurs de plants et de semences de PPAM**

La liste des producteurs de plants et semences bio actuellement recensés est mise à jour par l'ITEIPMAI. Vous pouvez la demander au 04.75.91.81.46. Pour connaître la disponibilité des semences de PPAM Bio, vous pouvez consulter la base de données du GNIS : <http://www.semences-biologiques.org/>.

La liste des pépiniéristes plants sains certifiés de lavande et lavandin est mise à jour par le CRIEPPAM et disponible sur demande au 04.92.87.70.52.

- **L'ensemble des fiches techniques par plante ou thématique**

Diffusées par l'ITEIPMAI, sont disponibles sur commande (voir liste et bon de commande en annexe).

- **Le guide PPAM de la Chambre d'Agriculture de la Drôme**

Rassemble les informations essentielles pour les producteurs de PPAM. Vous trouverez le sommaire de la 5^{ème} édition et le bon de commande en annexe. Ce guide est mis à jour tous les deux ans, et la 6^{ème} édition devrait paraître dans le courant de l'année 2022.

- **Le guide pratique Qualité des PPAM**

Cet outil de référence pour les producteurs de PPAM a pour vocation de sensibiliser les différents acteurs à la démarche qualité, d'informer sur la réglementation en vigueur, de prodiguer des conseils pratiques concernant son application dans les différentes étapes de vie d'un produit, mais aussi d'apporter des notions de management de la qualité dans un objectif d'amélioration continue. Vous trouverez le bon de commande en annexe.

- **Les chiffres et bilans sur la production de PPAM** en France et les notes de conjoncture éditées par FranceAgriMer sont disponibles sur le site <http://www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales>.

OU PUIS-JE SUIVRE UNE FORMATION AGRICOLE SUR LES PPAM ET CONSTRUIRE MON PROJET ?

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA formation de niveau V) et Brevet Professionnel Agricole (BPA de niveau IV)		
CFPPA de Nyons 2 avenue de Venterol BP 36 26111 Nyons (Drôme)	Contacts : Arnault Chevalier Jean-François Brasille Tél : 04.75.26.65.90 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr	BPREA PPAM : formation diplômante permettant d'acquérir la capacité professionnelle (pour l'installation en agriculture) ou une qualification pour un emploi de salarié. Durée : 1 250h maximum. Possibilité de réduire le parcours de formation par validation d'expérience professionnelle (VAE), passage de pré-acquis ou équivalence de diplôme.
CFPPA de Montmorot 514 avenue Edgar Faure 39570 Montmorot (Jura)	Contact : Michel Guillemot Tél : 03.84.43.31.67 Mail : cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr	BPREA Agriculture Biologique et Diversification Diplôme d'état de niveau IV. Maraîchage, PPAM, petits fruits.
CFPPA de Carmejane 04510 Le Chaffaut- Saint-Jurson (Alpes de Haute Provence)	Contact : Philippe Quiniou Tél : 04.92.34.60.56 Mail : cfppa.digne@educagri.fr Site internet : www.digne-carmejane.educagri.fr	BPREA parcours grandes cultures et plantes aromatiques et médicinales Durée : 1 204h en centre, 154h en stage. Contenu : module de 311,5h dédié aux grandes cultures et aux PPAM type lavandin, lavande, hysope, sauge, thym...
François Marty Formation continue Le Bourg 12200 Monteils (Aveyron)	Contact : Emilie Joly Tél : 05.65.29.63.70 Mail : emilie.joly@cneap.fr Site internet : https://lyceefrancoismarty.fr/formations-apprentissage/formations-bprea/	BPREA niveau IV, spécialisation PPAM Durée : formation en centre de 980h et stage en entreprise de 320 à 350h (10 semaines).
CFPPA d'Hyères 32 Chemin de Saint-Lazare, 83400 Hyères (Var)	Contact : Elodie Belleuvre Tél : 04.94.00.55.55 Mail : elodie.belleuvre@educagri.fr Site internet : https://agricampus.fr/formation-s-adultes/	BPREA niveau V (en cours d'enregistrement) : conseiller(ère) paysan herboriste de prévention et bien-être Durée : formation en centre de 721 heures en et 210 heures en entreprise.

Certificat de spécialisation (CS)

CFPPA de Montmorot 514 avenue Edgar Faure 39570 Montmorot (Jura)	Contact : Mélanie Triboulet Tél : 03.84.87.20.02 Mail : cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr	CS PPAM à usage artisanal Formation de niveau IV. Conduite des cultures en AB et transformation (séchage et transformation alimentaire). <u>Durée</u> : 560h en centre + 420h de stage en entreprise. <u>Contenu</u> : organisation d'un système de production, techniques de production et cueillette, transformation.
CFPPA de Marmilhat BP 116 63370 Lempdes (Puy de Dôme)	Contact : Nathalie Natier Tél : 04.73.83.72.50 Mail : cfppa.marmilhat@educagri.fr Site internet : www.marmilhat.fr	CS PPAM à usage industriel ou artisanal <u>Durée</u> : 560h en centre + 336h de stage en entreprise. <u>Contenu</u> : acquisition des capacités nécessaires à l'exercice du métier de producteur et/ou cueilleur de PPAM, connaissance de la filière et des techniques de transformation, valeurs nutritionnelles des PPAM.
CFPPA Pyrénées Roussillon 1 avenue des Pyrénées 66600 Rivesaltes (Pyrénées Orientales)	Tél : 04.68.64.35.14 Mail : cfppa.rivesaltes@educagri.fr Site internet : www.eplea66.net	CS PPAM Formation diplômante de niveau IV. <u>Durée</u> : 560h en centre + 315h de stage en entreprise. <u>Contenu</u> : informatique, connaissance et conduite du système de production, techniques de production, transformation et conditionnement, commercialisation des PPAM.
CFPPA de Carmejane Site de Forcalquier 04300 Forcalquier (Alpes de Haute Provence)	Contact : Caroline Roux Tél : 04.92.72.92.79 Mail : caroline.roux@educagri.fr cfppa.digne@educagri.fr Site internet : www.digne-carmejane.educagri.fr	CS (Certificat de spécialisation plantes à parfum, aromatiques et médicinales) Formation continue (6 mois) : de mars à octobre 2021. Possibilité de suivre des modules <u>Contenu</u> : filière PPAM, dimensionnement de l'atelier PPAM, prévisionnel financier, techniques culturelles, réglementations, transformations (séchage, distillation, transformation alimentaire, macérat, cosmétique), commercialisation.
CFPPA du Gard Avenue Yves Cazeaux 30230 Rodilhan (Gard)	Contact : Eva Alcaniz Tél : 04.66.20.33.09 Port : 07.75.21.16.87 Mail : cfppa.nimes@educagri.fr eva.alcaniz@educagri.fr Site internet : www.epl.nimes.educagri.fr/le-cfppa	CS PPAM à usage artisanal ou industriel Formation diplômante de niveau IV. Formation conduite par Unités Capitalisables (UC). <u>Durée</u> : 560h en centre + 315h en entreprise. Possibilité de proposer des parcours individualisés Etude de la filière, connaissance des plantes, étude des techniques de production, de cueillette et de transformation suivant les principes de l'agriculture biologique.

CFPPA d'Antibes 602 cedex 88 chemin des maures 06160 Antibes (Alpes Maritimes)	Tél : 04.92.91.02.33 Mail : cfppa.antibes@educagri.fr Site internet : www.vertdazur.educagri.fr	CS PPAM à usage artisanal ou industriel Formation diplômante de niveau IV. <u>Durée</u> : 560h en centre + 420h de stage en entreprise. <u>Contenu</u> : organiser un système de production, techniques de transformation, conditionnement et stockage, choisir les techniques de production et de cueillette, mise en œuvre des activités de production, de cueillette et de transformation.
--	--	---

UCARE = Unité capitalisable d'adaptation régionale, autrement dit un module de 40 à 70h accessible aux participants BPA et BPREA d'une autre spécialisation.		
CFPPA de Florac 2 place de l'Ancienne Gare 48400 Florac (Lozère)	Tél : 04.66.65.65.62 Mail : epl.lozere@educagri.fr Site internet : https://www.epl-lozere.fr/cfppa-de-florac/	Transformer et cuisiner les plantes sauvages.
CFPPA de Montmorot 514, avenue Edgar Fauré 39570 Montmorot (Jura)	Contact : Mélanie Triboulet Tél : 03.84.87.20.02 Mail : cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr	UCARE 1 : connaissance des plantes médicinales et aromatiques. UCARE 2 : transformation des PPAM. UCARE 3 : production d'huiles essentielles et eaux florales.
MFR Chauvigny 47, route de Montmorillon 86300 Chauvigny (Vienne)	Tél : 05.49.56.07.04 Site internet : http://www.mfr-chauvigny.com	UCARE : production de plantes médicinales et aromatiques en AB. <u>Durée</u> : 105h <u>Objectif</u> : Fournir les connaissances et informations nécessaires à toute personne installée ou en projet d'installation, pour la mise en place d'un atelier de culture et vente de plantes aromatiques et/ou médicinales. Formation : transformation des plantes médicinales et aromatiques en AB. <u>Durée</u> : 70h <u>Objectif</u> : permettre à tout porteur de projet dans le domaine de la production et de la vente de plantes aromatiques et/ou médicinales d'identifier les modes de transformation possibles, élaborer des produits à partir de plantes, en maîtrisant la méthodologie, cerner la réglementation et la législation concernant la transformation et la vente de produits transformés à partir de plantes aromatiques et/ou médicinales.

CFPPA de Nyons 2 avenue de Venterol BP 36 26111 Nyons (Drôme)	Contacts : Arnault Chevalier Jean-François Brasille Tél : 04.75.26.65.90 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr	UCARE Distillation : techniques de distillation des PPAM, théorie et pratique. UCARE PPAM : production française, législation, transformation et commercialisation des PPAM. UCARE Transfo PPAM : principales méthodes et techniques de transformation des PPAM. UCARE Cueillette : Cueillette des plantes sauvages en milieu naturel.
François Marty Formation continue Le Bourg 12200 Monteils (Aveyron)	Contact : Anouck Izard Tél : 05.65.29.62.13 Mail : fmfc.monteils@cneap.fr Site internet : www.francoismartyformationcontinue.com	UCT J Conduite d'un atelier de production horticole (Hors arboriculture) 280h soit 8 semaines. UCT Q Conduite d'un atelier de transformation des produits végétaux 70h soit 2 semaines. UCARE PPAM Conduite d'un atelier de PPAM 35h soit 1 semaine. UCARE PPAM Commercialisation des PPAM en circuit court 35h soit 1 semaine.
CFPPA de Marmilhat BP 116 63370 Lempdes (Puy de Dôme)	Contact : Nathalie Natier Tél. : 04.73.83.72.50 Mail : cfppa.marmilhat@educagri.fr Site internet : www.marmilhat.fr	UCARE 1 : organiser un système de production. UCARE 2 : choisir les techniques de production et/ou cueillette adaptées aux objectifs et aux contraintes de l'exploitation dans le cahier des charges correspondant. UCARE 3 : choisir les techniques adaptées à la transformation, au conditionnement et au stockage, dans le respect du cahier des charges correspondant. UCARE 4 : mettre en œuvre les activités de production, de cueillette et de transformation, dans le cahier des charges correspondant.
CFPPA de Carmejane 04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson (Alpes de Haute Provence)	Contact : Philippe Quiniou Tél : 04.92.34.60.56 Mail : cfppa.digne@educagri.fr Site internet : www.digne-carmejane.educagri.fr	UCARE : cueillette / conduite de PPAM en AB Durée : 70h Objectif : mettre en évidence les différents éléments à prendre en compte avant de se lancer, appréhender les conduites techniques, le matériel et les résultats technico-économiques.
CFPPA du Gard Avenue Yves Cazeaux 30230 Rodilhan (Gard)	Contact : Eva Alcaniz Tél : 04.66.20.33.09 Port : 07.75.21.16.87 : Mail : cfppa.nimes@educagri.fr eva.alcaniz@educagri.fr Site internet : www.epl.nimes.educagri.fr/le-cfppa	UCARE PPAM : Module 70h. Capacité REA. Réaliser les opérations de production de l'atelier de PPAM (filière, production, identification transformation et valorisation).

Les CFPPA proposent en complément de nombreux modules de formation (par exemple transformation des PPAM comestibles, cueillette, distillation...). Cette liste est régulièrement mise à jour mais peut présenter des différences entre la date de publication du guide et l'offre réelle de formation. Ne pas hésiter à se renseigner directement auprès des différents organismes pour toute précisions.

FranceAgriMer a effectué un recensement de toutes les formations existantes ayant trait aux PPAM en 2017, y compris la transformation des PPAM pour l'herboristerie, la parfumerie et cosmétique ou la teinture, l'ethnobotanique et les cours disponibles en ligne.

Contact : Alix Milandou : alix.milandou@franceagrimer.fr / 04.92.79.34.46.

- **Formations ITEIPMAI**

L'ITEIPMAI propose des formations à la demande. Exemples de formations déjà réalisées : produire en PPAM Bio, bonnes pratiques/qualité des PPAM, analyses sur PPAM...

Des sessions Vivéa peuvent être organisées dans votre région, selon vos besoins, auprès de groupes déjà constitués (8 à 10 personnes minimum).

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'ITEIPMAI : <http://www.iteipmai.fr>

Contact : Bruno Gaudin : bruno.gaudin@iteipmai.fr / 02.41.30.30.79

- **Formations CRIEPPAM**

Le CRIEPPAM propose des formations spécifiques à la production d'huiles essentielles : distillation, réglementation dans les distilleries, réglementation et étiquetage des huiles essentielles... et également au séchage des PPAM.

Contact : Stéphanie Daudruy : stephanie.daudruy@crieppam.fr / 04.92.87.70.52.

- **Formations Chambre d'Agriculture de la Drôme**

La Chambre d'Agriculture de la Drôme organise chaque année des formations sur la production des PPAM et PPAM Bio (par exemple les facteurs de réussite d'une installation en PPAM).

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la CA 26 :

<https://aura.chambres-agriculture.fr/chambres-dagriculture/chambre-dagriculture-de-la-drome/missions-et-orientation/>

- **Formabio**

CFPPA Rennes Le Rheu - Route de Cintré - BP 55124 35651 Le Rheu Cedex

Tél. : 02.99.60.87.77 – Mail : legta.le-rheu@educagri.fr

Site internet : <http://www.campus-monod.fr/>

Ce centre recense toutes les formations qui ont trait à la production en agriculture biologique, toutes filières agricoles confondues. Envoi du listing des formations sur demande.

- **Sessions de stage Vivéa**

Contacter les chambres d'agriculture départementales et les associations départementales ou régionales de la Bio.

Avec la participation de



QUELLES DEMARCHES POUR M'INSTALLER EN TANT QUE PRODUCTEUR DE PPAM ?

J'ai déjà une exploitation, je sais où je vais m'installer :	Je n'ai pas d'exploitation, j'en cherche une :
Le Point Accueil Installation est un organisme destiné à informer et conseiller tous les candidats à l'installation. Contactez-le en priorité. Liste des Point Accueil Installation : http://www.demainjeseraipaysan.fr/trouver-mon-point-accueil-installation Réseau des chambres d'agriculture : http://www.chambres-agriculture.fr	Obtenez toutes les informations nécessaires : https://www.deveniragriculteur.fr/ Contactez la SAFER du département où vous souhaitez vous installer : www.safer.fr Contactez le Point Accueil Installation de votre département : http://www.demainjeseraipaysan.fr/trouver-mon-point-accueil-installation Cherchez une exploitation : http://www.repertoireinstallation.com/

Détenteur d'une formation agricole, pour obtenir des aides nationales et régionales à l'installation, vous devez obligatoirement réaliser :

- **Un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** : parcours pouvant comprendre des stages en exploitation ou en entreprise, des formations, un stage collectif ; le tout adapté en fonction de vos expériences et compétences.
- **Une étude de faisabilité** de votre projet qui permettra de préciser ses conditions de viabilité et de vivabilité, le montage financier adéquat, les réglementations à respecter, les démarches administratives à faire, et de bénéficier d'un accompagnement technique.

Le Point Accueil Installation vous renseignera sur les démarches à suivre.

QUELLES DEMARCHES SPECIFIQUES POUR FAIRE DES PPAM BIO ?

• Etape 1 :

Réfléchir à la conversion bio et mesurer l'impact des modifications à effectuer (motivation, techniques, économiques, temps de travail, valorisation des produits ...) qui s'effectuent sur 3 ans. Vous pouvez vous faire accompagner dans votre réflexion par la Chambre d'Agriculture (<http://www.chambres-agriculture.fr>) ou le Syndicat Bio (www.fnab.org) de votre département d'installation.

• Etape 2 :

Une fois que votre décision est prise et que vous avez choisi les ateliers qui seront engagés en Bio, il faut :

- **Avertir les acteurs** de votre filière (coopérative, ...) de votre engagement dans cette démarche de qualité,
- **Contacteur les Organismes Certificateurs (OC)** et leur demander un devis. Il en existe 13 en France :

Organisme certificateur	Numéro de code	Contacts
AFNOR 11 rue Francis de Pressensé 93210 Saint-Denis	FR-BIO-21	www.afnor.org certification-ab@afnor.org 01.41.62.61.60
AgroCert 6 rue Georges Bizet 47200 Marmande	FR-BIO-07	www.agrocert.fr agrocert@agrocert.fr 05.53.20.93.04
BIOTEK Agriculture Route de Viélaines 10120 Saint-Pouange	FR-BIO-17	www.biotek-agriculture.fr contact@terrae-biotek.com 03.25.73.14.48
Bureau Alpes Contrôle 3 bis impasse des Prairies - PAE les Galisins 74940 Annecy le Vieux	FR-BIO-15	www.certification-bio.fr certification@alpe-controles.fr 04.50.64.99.56
Bureau Véritas Qualité-France 60 avenue du général De Gaulle Le Guillaumet 92046 La Défense Cedex	FR-BIO-10	www.qualite-france.com bio@fr.bureauveritas.com 01.41.97.00.74
Certipaq Bio 56 rue Roger Salengro 85000 La Roche-sur-Yon	FR-BIO-09	www.certipaqbio.com certisud@wanadoo.fr 02.51.05.41.32
Certis 3 rue des Orchidées Les Landes d'Apigné 35650 Le Rheu	FR-BIO-13	www.certis.com.fr certis@certis.com.fr 02.99.60.82.82
CertiSud 70 avenue Louis Sallenave 64000 Pau	FR-BIO-12	www.certisud.fr accueil@certisud.fr 05.59.02.35.52
/!\ SUSPENDU depuis le 18/12/2015, l'activité est limitée aux opérateurs toujours sous contrat		
CONTROLUNION 16 rue Pierre Brossolette 76600 LE HAVRE	FR-BIO-19	www.control-union.fr/control-union/ certificationfrance@controlunion.com 02.35.42.77.22
Ecocert France BP 47 32600 L'Isle Jourdain	FR-BIO-01	www.ecocert.fr contact@ecocert.com 05.62.07.34.24
Eurofins Immeuble Odyssee 2-12, rue du chemin des femmes 91300 Massy	FR-BIO-18	www.eurofins.fr/certification certification@eurofins.com 07.85.86.30.51

OCACIA 118 rue de la Croix Nivert 75015 Paris	FR-BIO-20	www.ocacia.org ocacia@wanadoo.fr 01.56.56.60.50
QualiSud 15 avenue de l'Océan 40500 Saint-Sever	FR-BIO-16	www.qualisud.fr contact@qualisud.fr 05.58.06.15.21

• **Etape 3 :**

Choisir un OC et signer un contrat pour faire certifier sa production. La certification est obligatoire pour bénéficier de l'appellation « Agriculture Biologique » :

- **Date de début d'engagement** : la date de signature du contrat correspond à la date de début de conversion (si la notification auprès de l'agence bio est antérieure à cette date, cf. étape 4),
- **Coût de la prestation** : il varie en fonction de la surface, des productions, du nombre de produits à contrôler, de la présence d'une activité de transformation et de la mixité sur la ferme. Prix moyen : 400 à 1 000 € HT,
- **Les contrôles** : au minimum un contrôle annuel, sur l'ensemble de la ferme et sur rendez-vous, complété par des contrôles inopinés.

• **Etape 4 :**

Demander et remplir une **notification de producteur bio** auprès de l'Agence Bio à Paris (Tél : 01.48.70.48.42. et site internet : <http://www.agencebio.org/notifier-son-activite-en-agriculture-biologique>). Elle doit être faite au nom du bénéficiaire du contrat d'aide à la conversion bio. La première notification doit être faite de préférence avant envoi du dossier d'engagement à l'OC et au plus tard dans les 15 jours après pour ne pas différer la date officielle de début de conversion.

Cette notification est désormais permanente et n'est mise à jour qu'en cas de changements (changement d'OC, évolution des productions...). En cas d'absence de notification, la certification et les aides ne seront pas accordées.

• **Etape 5 :**

Faire une demande d'aide à la conversion.

Vous pouvez bénéficier de plusieurs types d'aides. Il faut cibler celle qui correspond le mieux à votre projet :

- Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique par le centre des impôts,
- Aide aux investissements dans le cadre du PCAE,
- Aide à la conversion à l'agriculture biologique CAB.

Démarche conseillée :

Contactez les organismes spécialisés en agriculture biologique de votre département : Chambre d'agriculture, Civam, Gab... Ils ont une vision précise de la situation de l'agriculture biologique locale, peuvent apporter un conseil technique, organisent souvent des formations type stages Vivéa, animent des groupes de travail sur des opérations de promotion et de mise en marché des produits.

Hormis dans certains départements où les PPAM sont bien développées (Drôme, Alpes de Haute Provence...), ces organismes sont rarement en mesure de diffuser des informations sur les PPAM en agriculture biologique. Vous pouvez dans ce cas vous adresser aux organismes de la filière présentés en première page de ce guide.

COMMENT RAISONNER SA PRODUCTION DE PPAM ?

Gérer la maîtrise technique de nouvelles cultures, la transformation de la plante (séchage, distillation) et sa commercialisation, est souvent lourd et difficile à assurer simultanément au démarrage de l'activité.

Il peut être plus confortable d'adhérer à un groupement de producteurs qui commercialise collectivement la production et propose des services aux adhérents (appui technique, matériel de transformation collectif). Voir également le guide édité par le CPPARM « Création d'un groupement de producteurs ».

La liste non exhaustive des structures de production collectives de PPAM recensées en France est disponible en annexe.

COMMENT PRODUIRE ET A QUEL PRIX ?

L'ITEIPMAI propose des fiches techniques par plante présentant une synthèse actualisée des données essentielles sur leur pratique culturale, l'information de référence nationale : généralités (dénomination, description botanique, constituants principaux, usages, quelques données économiques), techniques de production (variétés, installation, entretien, récolte, rendements, ...). Des fiches sur le compostage, le désherbage... sont également disponibles.

Vous trouverez la liste de ces documents dans la rubrique « Nos publications » du site internet de l'ITEIPMAI :

http://www.iteipmai.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=57&Itemid=48

Un bon de commande de ces fiches est disponible en annexe de ce guide.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme publie tous les deux ans le « Guide PPAM » regroupant de nombreuses informations techniques, économiques et réglementaires, et dont vous trouverez le bon de commande en annexe de ce guide.

La Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes met également à disposition des fiches technico-économique (mélisse, thym, origan, fenouil, safran, sauge officinale et sclarée, sarriette, romarin, lavande et lavandin), disponibles à l'adresse suivante : <https://aura.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/agriculture-biologique/ppam/>

COMMENT TRANSFORMER LES PPAM ?

La production des PPAM pour de la vente en frais est essentiellement limitée à la vente directe des plantes aromatiques et à l'approvisionnement des laboratoires homéopathiques. Dans la plupart des cas le projet d'installation ou de développement d'un atelier de PPAM doit inclure la mise en place d'un atelier de transformation : séchage ou distillation pour la production d'huiles essentielles.

Si vous souhaitez des renseignements sur la transformation des PPAM, notamment pour le séchage ou la distillation, contactez le CRIEPPAM.

QUELS SONT LES CAHIERS DES CHARGES SPECIFIQUES A LA PRODUCTION DES PPAM BIO ?

Produire des PPAM en agriculture biologique implique le respect du règlement européen 834/2007, relatif à l'agriculture biologique. Il existe en plus de ce règlement officiel, des cahiers des charges de marques privées qui précisent de façon spécifique les modes de production des PPAM Bio :

- **Cahier des charges Simples** : spécifique à la production des PPAM biologiques en zones de montagne,
- **Cahier des charges Bio Solidaire de l'association Bio Partenaire,**
- **Cahier des charges Nature et Progrès,**
- **Cahier des charges Déméter** pour la production en biodynamie.

OU VENDRE LES PPAM ?

C'est l'un des premiers points sur lequel il faut réfléchir dans un projet de développement des PPAM. Il existe trois options :

- **La vente directe au consommateur final** : il existe actuellement deux décrets qui réglementent la vente des plantes médicinales et la vente des huiles essentielles :
 - Le décret 2008.841 du 22 Aout 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la pharmacopée et modifiant l'article D4211-11 du code de la santé publique.
 - Le décret n° 2007-1198 du 3 Août 2007 modifiant l'article D4211-13 du code de la santé publique relatif à la liste des huiles essentielles dont la vente au public est réservée aux pharmaciens.
- **La vente à des grossistes ou laboratoires.**
- **La vente via un groupement de producteurs.**

ANNEXE 1 : STRUCTURES DE PRODUCTION PPAM COLLECTIVES RECENSEES EN FRANCE

Groupements de producteurs adhérents au CPPARM (liste non exhaustive)

Région	Nom de la structure	Nom du contact	Adresse	Tél	E-mail	Site web / descriptif
AUVERGNE RHONE ALPES	SICA Viva Plantes	Marc MIRABEL	Le meyssonnet 07200 MERCUER	04.75.93.87.71	viva-plantes07@wanadoo.fr	Plantes médicinales
	Coop. des Plantes aromatiques et médicinales du Diois	Gaël BLARD Margot PETIT	2395 route de Valence 26150 PONTAIX	04.75.21.65.35	pamdiois@club-internet.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
	SICA BioPlantes	Claire CHASTAN Eric CHAUVIN	Ecosite du Val de Drôme 150 avenue de Judée 26340 EURRE	04.75.42.44.68 06.71.78.72.45 06.81.35.22.38	clairechastan@orange.fr earl.carisse@wanadoo.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
	Coop. France Lavande	Eliane BRES Vincent CLARY	La Grange des Meuniers 26170 MONTGUERS	04.75.28.01.22	contact@france-lavande.com	www.france-lavande.com Plantes aromatiques et huiles essentielles
	SICARAPPAM	William MAROTTE	2 place des Batailles 63260 AUBIAT	04.73.97.28.33	contact@sicarappam.com	www.sicarappam.com Plantes médicinales, aromatiques
	Coop. Plantes de Pays	Bernard PREVAULT	5 rue des Batailles 63260 AUBIAT	04.73.97.60.58	coop.plantesdepays@orange.fr	www.plantesdepays.fr Plantes médicinales
	SCA Vivacoop	Daniel VERNOL	91 chemin des fruitiers 07200 SAINT-SERNIN	04.75.87.80.00	contact@vivacoop.com	Plantes aromatiques et médicinales
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Coop. Les Coteaux Bourguignons	Claire LORTON	15 rue des blés – 21700 NUIITS SAINT GEORGES	03.80.61.14.54	coteauxbourguignons@orange.fr	Bourgeons de cassis
NOUVELLE AQUITAINE	SCA BioloPAM (OP)	Didier DORIN	1 chemin des Palombes 17220 SAINTE SOULLE	05.46.37.63.55	didier.dorin@orange.fr	Plantes aromatiques et médicinales

Région	Nom de la structure	Nom du contact	Adresse	Tél	E-mail	Site web / descriptif
PROVENCE ALPES-COTE- D'AZUR	SCA3P	Michel KRAUSZ	Le Vignaou 04150 SIMIANE LA ROTONDE	04.92.75.93.12	mk@sca3p.fr	www.sca3p.com Huiles essentielles
	APHEPH	Christophe ROUVIER	66 bvd Gassendi – BP 117 04000 DIGNE LES BAINS	04.92.30.57.68	rouvier.cr@gmail.com	Plantes aromatiques
	Les Aromates de Provence	Luc JUSTAMON	926 Chemin des Vertus CD 12 13530 TRET	04.42.61.52.38	contact@lesaromatesdeprovence.net	www.lesaromatesdeprovence.fr Plantes aromatiques
	Coop. Parfum Provence Ventoux	Bernard GRANET Edwige PREHAUT	Route de Saint Trinit 84390 SAULT	04.90.64.17.06	contact@parfums-provence-ventoux.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentiels
	Association Safran Provence	Anne JEANJEAN	Chambre d'agriculture du 04 Av. Charles Richaud 04700 ORAISON		safran-de-cuges@laposte.net	www.safraniersdeprovence.fr Plantes aromatiques
	SCA Distillerie de l'Enclave des Papes	Jean-Pierre BIZARD	Chemin de l'Aulière 84 600 RICHERENCHES	04.90.28.04.03 09.62.02.68.33	jeanpierrebizard@orange.fr	Huiles essentielles

Autres organisations

Nom de la structure	Nom du contact	Adresse	Téléphone	E-mail	Site web / descriptif
Syndicat SIMPLES (Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales)		À l'Usine Vivante 24 avenue Adrien Fayolle 26400 CREST	06.71.30.58.53	secretariat@syndicat-simples.org	www.syndicat-simples.org SIMPLES regroupe depuis 25 ans une centaine de producteurs-cueilleurs de plantes des massifs montagneux de France et de Suisse. SIMPLES représente une gamme d'environ 160 espèces aromatiques, médicinales, tinctoriales, sèches en tisanes, aromates, sels, vinaigres, cosmétiques, huiles essentielles et hydrolats produits selon un cahier des charges très rigoureux qui garantit une éthique et une qualité de haut niveau.
AFC (Association Française des professionnels de la Cueillette des plantes sauvages)		Au CNPMAI Route de Nemours 91490 MILLY LA FORET	05.33.00.98.25	contact@cueillettes-pro.org	www.cueillettes-pro.org
ADÉPAM	Suzelle VERANT	Au CNPMAI Route de Nemours 91490 MILLY LA FORET	06.74.12.35.76	contact@adpam.org	Association pour le développement des Plantes aromatiques et médicinales à Milly la Forêt

ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES DE LA FILIERE PPAM

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	E-mail	Site internet
AIHP (Association interprofessionnelle des herbes de Provence)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.72.32.83	contact.aihp@gmail.com	www.herbes-de-provence.org
APAL (Association des producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute Provence)	Route de St Christol 84390 SAULT		apal.aop.lavande@gmail.com	www.lavande-provence-aoc.com
CIHEF (Comité interprofessionnel des Huiles essentielles françaises)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.87.38.09	contact@cihef.org	www.cihef.org
CPPARM (Comité des Plantes à parfum, Aromatiques et Médicinales)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.72.47.62	contact@cpparm.org	www.cpparm.org
CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales du Sud- Est Méditerranéen)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.87.70.52	contact@crieppam.fr	www.crieppam.fr
Chambre départementale d'Agriculture de la Drôme	95 avenue Georges Brassens CS 30418 26504 BOURG LES VALENCE CEDEX	04.75.82.40.00		http://rhone-alpes.synagri.com
CNPMAI (Conservatoire National des Plantes Médicinales, Aromatiques et Industrielles)	Route de Nemours BP 38 91490 MILLY-LA-FORET	01.64.98.33.77	contact@cnpmai.net	www.cnpmai.net
FranceAgriMer	25 boulevard du Maréchal Foch BP 8 04130 VOLX	04.92.79.34.46		www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales
ITEIPMAI (Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)	Siege BP09 Melay 49120 CHEMILLE MELAY	02.41.30.30.79	iteipmai@iteipmai.fr	www.iteipmai.fr
	Station sud-est Domaine de la Vesc 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON	04.75.91.81.46		
Phytolia (Association interprofessionnelle de la filière de plantes de beauté, santé et bien-être)	9 rue André Brouard - CS 70510 49 105 ANGERS CEDEX 2	02.41.18.60.56	phytolia@pl.chambagri.fr	www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr
PPAM de France (Syndicat des producteurs de PPAM en France)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.87.25.18	contact@ppamdefrance.com	www.ppamdefrance.com

ANNEXE 3 : BON DE COMMANDE HERBABIO

BON DE COMMANDE POUR UN ABONNEMENT DE 4 NUMEROS A L'HERBABIO

A renvoyer au CPPARM par mail ou courrier

Nom de l'exploitant / de la structure :

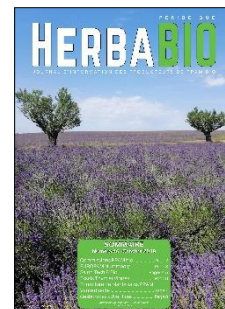
Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :



TARIFS	
Individuels	16 €
(1) Groupements de Producteurs, GIE, ...etc.	
De 0 à 10 producteurs	80 €
De 10 à 20 producteurs	120 €
Pour 20 producteurs et plus	160 €
Organismes professionnels, Centre de formation, Société...	30 €

Dans le cas d'un Groupement de producteurs, GIE... : préciser nom et adresse des producteurs adhérents à qui envoyer le bulletin.

Nom - Prénom	Adresse	Code Postal	Ville

Je soussigné(e), _____, Particulier, Président(e) ou Responsable de la structure _____ (rayer la mention inutile), souhaite que les producteurs adhérents désignés ci-dessus soient destinataires des 4 prochains bulletins d'Herbabio. A cette fin, je vous joins un chèque libellé à l'ordre du CEPPARM d'un montant de (1) : _____ €.

HerbaBio ne sera envoyé qu'à réception du paiement.

Fait à _____, le _____
Signature :

BON DE COMMANDE « GUIDE PRATIQUE QUALITE DES PPAM » EDITION 2017

Qualité des plantes...
à Parfum,
Aromatiques
Médicinales



Guide pratique • Édition 2010

E-mail :

Nom - Prénom	Adresse	Code Postal	Ville

Fait à _____, le _____
Signature :

**ANNEXE 5 : GUIDE PPAM 5EME EDITION
(6EME EDITION A PARAITRE COURANT 2022)**

Guide Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

5^{ème} Édition

***Le document de référence de
la filière PPAM pour la
production conventionnelle
& biologique***



Un guide complet de + **300 pages** comprenant :

- des actualités techniques, réglementaires et filière
- les démarches pour s'installer ou se diversifier
- des infos pour produire et transformer
- des résultats d'expérimentation
- des témoignages d'acheteurs, de groupes de producteurs, de pépiniéristes
- des fiches techniques de culture
- un annuaire de contact.

→ Retrouvez un extrait sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture de la Drôme

→ Ce guide est gratuit pour tous les producteurs PPAM de la Région Auvergne Rhône-Alpes (voir site internet Chambre Agriculture de la Drôme)



ANNEXE 6 : CATALOGUE PHYTO

iteipmai

LE CATALOGUE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES HOMOLOGUÉS SUR PLANTES AROMATIQUES, MÉDICINALES ET À PARFUM

Un catalogue complet d'une centaine de pages, sur l'ensemble des PPAM cultivées en France : 142 espèces !
Tous les produits homologués en agriculture conventionnelle et en agriculture biologique.

Cette nouvelle version du catalogue comprend plusieurs rubriques :

- les herbicides, les fongicides, les insecticides
- les notices des produits
- Les LMR
- des informations sur l'homologation
- des informations sur les bonnes pratiques de traitement .

Vous y retrouverez également les rubriques d'informations extraites du site Internet homologation de l'iteipmai.

- Des informations à jour : une mise à jour des produits homologués est faite régulièrement (au minimum 1 fois par an).



iteipmai

Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum médicinales et aromatiques

BP8008 – Melay – 49120 CHEMILLE (FRANCE)
Tél. 02 41 30 30 78 – Fax 02 41 30 68 46 – iteipmai@iteipmai.fr – www.iteipmai.fr

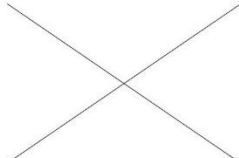
ANNEXE 7 : BONS DE COMMANDE GUIDE PPAM ET CATALOGUE PHYTO



BON DE COMMANDE

La Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'ITEIPMAI (Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) s'associent pour vous faire bénéficier d'une offre complète et à un tarif très avantageux comprenant :

- le « **Guide Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales** » 5^{ème} Édition, édité par la **Chambre d'Agriculture de la Drôme**.
- et le **catalogue phytosanitaire des produits homologués sur les PPAM, en conventionnel et en Agriculture Biologique**, édité par l'ITEIPMAI.

N° des offres	Offres	Tarif à l'unité (€ TTC)	Tarif à l'unité (€ TTC) à partir de 10 exemplaires commandés ⁽²⁾
1	Offre complète (Hors Région Auvergne Rhône-Alpes) : Guide PPAM 5^{ème} Édition + catalogue phytosanitaire + abonnement gratuit à la Newsletter « Actu PPAM » ⁽³⁾ (taux de TVA 20%)	81,60 € ☐	46,63 € ☐
2	Offre complète (Région Auvergne Rhône-Alpes) : Guide PPAM 5^{ème} Édition + catalogue phytosanitaire + abonnement gratuit à la Newsletter « Actu PPAM » ⁽³⁾ (taux de TVA 20%)	48,00 € ☐ ⁽¹⁾	
3	Guide PPAM 5^{ème} Édition seul (Hors Région Rhône-alpes) (taux de TVA 5,5%)	51 € ☐	31 € ☐

(1) Cas particulier : la diffusion du Guide PPAM 5^{ème} édition se fera gratuitement **en région Auvergne Rhône-Alpes** pour les producteurs et structures de la filière PPAM. L'offre groupée est toutefois proposée de la même manière que dans le cas des ventes pour les autres régions, au tarif de 40€ HT soit 48€ TTC (20 % de TVA) afin que les producteurs et structure PPAM de la Région Auvergne Rhône-Alpes puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour le Catalogue des produits phytosanitaires édité par l'ITEIPMAI.

(2) Commande groupée par une structure avec facturation unique. Tarif valable également pour les exemplaires supplémentaires

(3) La Newsletter « Actu PPAM » est envoyée par mail au gré des actualités des homologations sur PPAM.

NB : Le catalogue des produits phytosanitaires homologués sur PPAM peut être acheté seul au tarif de 60€ TTC (50€ HT). Pour cela contactez l'ITEIPMAI : 02.41.30.30.79 – iteipmai@iteipmai.fr

N° de l'offre	Tarif unitaire*	Nombre d'exemplaires	Total (€)
Pour toute question, merci de contactez la Chambre d'Agriculture de la Drôme au 04 27 24 01 53 ou par mail : sst@drome.chambagri.fr			Total de la commande (€)

Chambre d'Agriculture de la Drôme
95 Avenue Georges Brassens
CS 30 418
26 504 BOURG LES VALENCE CEDEX

Adresse de livraison	Adresse du payeur
Si adresse identique à celle du payeur : ☐	
Société :	Société :
Nom & prénom :	Nom & prénom :
.....	
Adresse postale :	Adresse postale :
.....	
.....	
Code postal :	Code postal :
Commune :	Commune :

Chambre d'Agriculture de la Drôme
95 avenue Georges Brassens - CS 30 418 - 26 504 BOURG LES VALENCE CEDEX

ANNEXE 8 : BON DE COMMANDE PUBLICATIONS ITEIPMAI

BON DE COMMANDE PUBLICATIONS à adresser avec votre règlement à iteipmai - BP 80009 - Melay - F 49120 CHEMILLÉ
--

NOM, Société ou organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Pays _____

Fax _____ e-mail _____

NON ADHERENT ITEIPMAI

Frais port inclus

Règlement à joindre impérativement à la
commande :
chèque, mandat (rayer la mention inutile)

Domiciliation bancaire :
Crédit Mutuel - F 49120 CHEMILLÉ
n° 10278 39416 00021010001 55

CE et Étranger : BIC CMCIFR2AANG
IBAN : FR76 1027 8394 1600 0210 1000 155

Rappel : frais transfert paiement à votre
charge à indiquer à votre banque

Date :

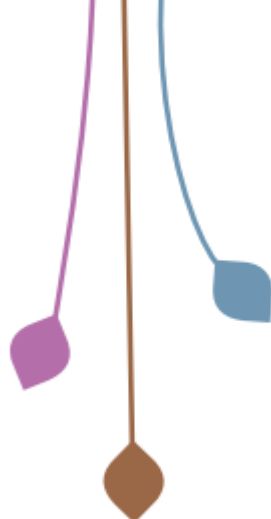
Signature :

TARIF EN € TTC				
Cité	France	CE	Autres pays	TOTAL
Fiches techniques (unité)				
<i>Nouvelles éditions (de 2006 à 2011)</i>				
☐ Aneth	☐ Angélique	☐ Basilic		
☐ Camomille	☐ Coriandre	☐ Estragon		
☐ Fenouil doux	☐ Méliisse	☐ Menthe poivrée		
☐ Origan	☐ Persil	☐ Romarin		
☐ Sarriette vivace	☐ Thym	☐ Valériane		
<i>Autres (éditions de 1992 à 1996)</i>				
☐ Anis vert	☐ Ballote féfide	☐ Bardane		
☐ Bleuet	☐ Bourache	☐ Carvi		
☐ Cerfeuil	☐ Chardon Marie	☐ Ciboule		
☐ Ciboulette	☐ Échinacée	☐ Ficaire		
☐ Hysope	☐ Livèche	☐ Marjolaine		
☐ Matricaire	☐ Millepertuis	☐ Oseille		
☐ Petite absinthe	☐ Pioselle	☐ Pissenlit		
☐ Régisse	☐ Reine des prés	☐ Rue		
☐ Safran	☐ Sarriette annuelle	☐ Sauge officinale		
☐ Sauge solaire	☐ Souci	☐ Verveine		
Revapeurs et auxiliaires de PA du Sud-Est de la France				
	19,14	20,00	24,00	
Utilisation des plantes médicinales et aromatiques en alimentation animale				
	95,68	96,00	120,00	
Séchage des ardoises - à la définition de votre installation				
	89,72	84,00	105,00	
Fiche technique bio				
☐ Anis vert	☐ Cassissier	☐ Fenouil doux		
☐ Lavande	☐ Mauve	☐ Méliisse		
☐ Menthe poivrée	☐ Millepertuis	☐ Reine des prés		
☐ Sauge officinale	☐ Valériane	☐ Verveine odorante		
☐ Thym				
Fiche thématique : le compostage				
	10,17	13,50	17,00	
Recueil thématique : désherbage des PPAM (5 fiches)				
	10,17	13,50	17,00	
ou fiches à l'unité :				
☐ Prévention et itinéraires techniques	☐ Les paillages			
☐ Appareils de désherbage mécanique	☐ La solarisation et la vapeur			
☐ Le désherbage thermique				
Herbailia (4 numéros par an)				
	35,88	40,00	40,00	
TOTAL DE VOTRE COMMANDE				

rupture de stock

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



CPPARM 

**COMITÉ
DES PLANTES
À PARFUM
AROMATIQUES
ET MÉDICINALES**

www.cpparm.org

CPPARM

Les quintrands - Route de Volx - 04100 MANOSQUE - FRANCE

Tél. : +33 (0)4 92 72 47 62 - Fax : +33 (0)4 92 72 72 09

contact@cpparm.org

Guide réalisé avec la participation de FranceAgriMer et des régions SUD et AURA



La responsabilité du ministère chargé de l'agriculture ne saurait être engagée.